

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240307-2024-07-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024

Publication : 07/03/2024

**OBJET :**  
**Évolutions du tableau  
des effectifs**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-sept février, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*François-Marie DIDIER,*  
*Patrick OLLIER,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*  
*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

En téléconférence :

*Jean-Pierre BARNAUD*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*  
*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :

*Annie DUCHENE*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	11
Représentés par mandat .....	8
Absents .....	12

**Étaient absents excusés :**

*Christophe NAJDOVSKI,  
Sylvain RAIFAUD,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Pénélope KOMITÈS,  
Dan LERT,  
Jérôme LORIAU,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Magalie THIBAUT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Laurence COULON,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Jean-Yves MARIN  
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND  
Philippe GOUJON donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER  
François VAUGLIN donne pouvoir à Jean-Yves MARIN  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité syndical de Seine Grands Lacs de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est soumis régulièrement à délibération du Comité syndical plusieurs créations et suppressions de postes afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Ainsi, dans le cadre de deux procédures de recrutement ayant récemment abouti et compte tenu du profil des candidats retenus, il est proposé la transformation des deux postes suivants :

- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des techniciens en un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour le recrutement du futur **exploitant du lac-réservoir Aube** ;
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois des ingénieurs en un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour le recrutement du futur **chargé de projets AMOA & SCADA** (assistance à maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information et des systèmes de supervision industrielle).

Parallèlement, il est proposé les créations de poste suivantes :

- Un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour le recrutement d'un **chargé d'opérations sur le lac-réservoir Aube**, suite au prochain départ en retraite d'un agent actuellement mis à disposition par la Ville de Paris ;
- Un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques pour le recrutement **d'un chargé d'entretien des espaces verts et des ouvrages de génie civil sur le lac-réservoir Aube**, suite à un reclassement.

Dans le cas où le poste de **chargé d'opérations sur le lac-réservoir Aube** ne pourrait pas être pourvu par un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service, l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public est autorisé en application de l'article L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique et dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation supérieure de type Bac+2 minimum dans les domaines des travaux publics, de génie civil, de VRD ou du bâtiment.

Dans le cas où le poste de **chargé d'entretien des espaces verts et des ouvrages de génie civil sur le lac-réservoir Aube** ne pourrait pas être pourvu par un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service, l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public est autorisé en application de l'article L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique et dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation supérieure de type CAPA ou BEPA dans les domaines des espaces verts ou encore des travaux horticoles ou agricoles.

Parallèlement, il est proposé la suppression de deux postes du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, l'un laissé vacant suite à la mise en stage d'un agent contractuel dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise après sa réussite au concours et l'autre créé en double par erreur pour le détachement au sein de l'établissement d'un agent jusqu'alors mis à disposition par la Ville de Paris.

De même, il est proposé la suppression d'un poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise, suite à la titularisation dans son nouveau cadre d'emplois d'un agent détaché pour stage après sa réussite au concours de technicien territorial.

Enfin, suite à la réorganisation des services qui a été présentée précédemment au cours de cette séance, il est proposé :

- La suppression du poste du cadre d'emploi des ingénieurs en chef de **directeur de l'appui aux territoires** ;
- La création du poste du cadre d'emploi des ingénieurs en chef de **directeur de la prospective, chargé des milieux aquatiques** ;
- L'évolution du poste du cadre d'emploi des ingénieurs en chef de directrice de la Bassée et de l'hydrologie en poste de **directrice de l'action territoriale et de l'hydrologie**.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses article L.313-1, L.332-8-2, L.332-23-1°et L.332-23-2 ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le tableau des effectifs ;

**VU** les avis du comité social territorial du 8 et du 14 février 2024 ;

**VU** la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1** : **APPROUVE** les propositions de création et de suppression d'emplois ci-dessus.

**Article 2** : **AFFECTE** les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ÉTAT DU PERSONNEL TERRITORIAL AU 23 JANVIER 2024**

GRADES	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont TNC
<b>Emplois fonctionnels</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Directeur Général des services	-	1	1	0
Directeur Général Adjoint des services	-	1	1	0
<b>Filière Administrative</b>		<b>19</b>	<b>15</b>	<b>0</b>
Administrateur Hors Classe	A	1	0	0
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	4	3	0
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	4	4	0
Rédacteur	B	2	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	4	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
<b>Filière Technique</b>		<b>99</b>	<b>87</b>	<b>0</b>
Ingénieur général	A	1	1	0
Ingénieur en chef	A	3	2	0
Ingénieur principal	A	15	13	0
Ingénieur	A	6	4	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	12	12	0
Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	B	4	4	0
Technicien	B	11	6	0
Agent de maîtrise principal	C	17	17	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	11	11	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	5	0
Adjoint technique	C	11	9	0
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>120</b>	<b>104</b>	<b>0</b>

CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	FONDEMENT
Adjoint au directeur général des services, chargé du développement	-	1	1	Art. L. 332-8-1°
Attaché en CDD	A	12	11	Art. L. 332-8-2°
PAPI	A	2	0	Art. L. 332-8-2°
Rédacteur en CDI	B	2	2	Art. L. 332-9
Rédacteur en CDD	B	1	1	Art. L. 332-12
Adjoint administratif en CDD	B	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en chef en CDD	A	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDI	A	2	2	Art. L. 332-9
Ingénieur en CDD	A	4	4	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	1	1	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	3	3	Art. L. 332-14
Agent de maîtrise en CDD	C	1	1	Art. L. 332-14
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>-</b>

<b>CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	<b>CAT</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>FONDEMENT</b>
Chef de cabinet	-	1	1	Art. 110
Activité accessoire délégué à l'innovation et aux grands projets	-	1	1	25 septies et 32 loi de 1983
Chargé de mission PAPI de l'Yonne	A	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de l'animation zone RAMSAR	A	1	1	Art. L. 332-24
Chef de projet labellisation PEP PAPI Chalons Marne moyenne	A	1	1	Art. L. 332-24
Thèse ZEC PAPI SMF	A	1	1	Art. L. 332-24
Responsable administratif et financier projet casier pilote de la Bassée	A	1	1	Art. L. 332-24
Adjoint administratif en renfort	C	1	0	Art. L. 332-23-1°
Adjoint technique remplaçant	C	3	1	Art. L. 332-13
Technicien	B	2	0	Art. L. 332-13
Apprenti webmaster communication digitale	-	1	1	Droit privé
Apprenti communication graphisme webdesigner	-	1	0	Droit prive
Apprenti conduite projets en aménagements et travaux publics	-	1	0	Droit privé
Apprenti PAPI	-	1	0	Droit privé
Apprenti informatique	-	1	1	Droit privé
Apprenti juriste	-	1	1	Droit privé
Animateur - adjoint administratif saisonnier	C	2	0	Art. L. 332-23-2°
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>-</b>

**ÉTAT DES POSTES BUDGETAIRES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN DETACHEMENT LES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS MIS À DISPOSITION DE L'EPTB AU 23 JANVIER 2024**

<b>Corps Ville de Paris</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs Pourvus</b>	<b>Cadre d'emplois équivalent FPT</b>	<b>Effectifs Budgétaires</b>
<b>Filière Ouvrière</b>			<b>Filière Technique</b>	
Personnel de maîtrise	B	0	Technicien territorial	0
Adjoint technique eau et assainissement	C	1	Agent de maîtrise territorial	1
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

**TOTAL GÉNÉRAL : 173 postes budgétaires, dont 152 permanents et 21 non permanents.**

+ 2 postes Ville de Paris sans équivalence de grades FPT donc non budgétés :

Catégorie	Grades - Ville de PARIS	Effectifs Pourvus
B	Chef d'Exploitation	2

**POUR INFORMATION**  
**ÉTAT DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE PARIS**  
**AU 23 JANVIER 2024**

GRADES	CAT	EFF. POURVUS	Dont : TNC
<b>Personnel Ouvrier</b>			
Chef d'exploitation	B	2	0
Agent supérieur exploitation	B	0	0
Agent de maîtrise	B	0	0
Adjoint technique EA principaux	C	0	0
Adjoint technique principaux	C	0	0
Adjoint technique EA	C	1	0
Adjoint technique	C	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>0</b>